

N°62.2026

ARRÊTE DU MAIRE
PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT
12, RUE DES ARMISTICES POUR DEMENAGEMENT
DU 09 AU 12 SEPTEMBRE 2026

Le Maire de la Commune d'ALTILLAC

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83.8 du 07 Janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1, L2212.2 et L.2213.1,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44 et R225,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8ème partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié,

Vu la demande en date du 27 août 2026 de Madame Ghislaine DUCHENE, domiciliée 12, rue des Armistices à ALTILLAC,

Considérant qu'en raison du déménagement au 12, rue des Armistices il est nécessaire, de prévoir certaines dispositions.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le véhicule de déménagement immatriculé HH263FA est autorisé à stationner devant le 12, rue des Armistices, Route Départementale 41, dans l'agglomération d'Altillac (en rouge sur le plan annexé).

ARTICLE 2 : Le stationnement du véhicule immatriculé HH263FA aura lieu **du MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2026 au 12 SEPTEMBRE 2026 entre 08 h 00 et 19 h 00.**

ARTICLE 3 : Les services techniques communaux mettront la signalisation nécessaire à disposition du demandeur. Monsieur et Madame DUCHENE **s'engagent à remettre dans un état identique le revêtement du trottoir. Les photos jointes servent d'état des lieux.**

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et publié et affiché selon l'usage courant.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté est adressée à :

Monsieur le responsable des services techniques de la commune d'Altillac,

Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de BEAULIEU SUR DORDOGNE,

Monsieur le Responsable du Service d'Incendie et de Secours de BEAULIEU S/DORDOGNE,

Monsieur Emmanuel COUTAL, Chef de Secteur Vallée de la Dordogne service des Routes Conseil Départemental,

Monsieur et Madame DUCHENE.



Fait à Altillac, le 27 août 2026.

Le Maire,
Denis PINSAC.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "D. Pinsac".



